

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

**2026-06-01**

**Objet :**  
**Election des**  
**Adjoints**

**Etaient présents :**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
11/06/2026

**Excusés :**

DE WAZIERES Cyril, pouvoir BLONDEAU Alain  
SELOSSE Laurence, pouvoir STOLL Aurélie.

Date d'affichage  
18/06/2026

**Absent :** PIRET Annick

**Secrétaire de séance :** PLANCQ Carmen

Nombre de  
Conseillers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 26

Vu la délibération en date du 13 mai 2026 fixant le nombre d'adjoints à 7,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Lille par décision rendue le 09/06/2026 annulant l'élection des Adjoints du 20/03/2026 pour motif de non respect de la parité,

Considérant qu'il faut procéder à une nouvelle élection des Adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de 7 candidats conduite par Carmen PLANCQ est déposée.

A l'issue du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 28

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 26

Majorité absolue : 14

La liste conduite par Carmen PLANCQ a obtenu 26 voix.

Par conséquent, sont proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurants sur la liste conduite par Carmen PLANCQ, dans l'ordre suivant :

1. Carmen Plancq
2. Jean-Michel Dutoit
3. Cécile Lambray
4. Philippe Equine
5. Thérèse Cary
6. Sylvain Balzano
7. Audrey Dumoulin

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,  
  
Carmen PLANCQ

~~Le Maire,~~  
  
Alain BLONDEAU